



## Assurance prêt consommation

Par **Mira1234**, le **20/04/2022** à **15:54**

Bonjour,

Bonjour,

J'aimerais savoir s'il est possible de revenir sur une décision de refus d'assurance Pour une indemnisation

Je suis en arrêt de maladie depuis plusieurs mois et l'assurance refuse car j'ai déjà été en arrêt de maladie auparavant et j'ai coché non au questionnaire.

À la question avez-vous été en arrêt durant les cinq dernières années.

À la question avez-vous été en arrêt durant les cinq dernières années.

Ma conseillère bancaire était informé de ma situation De mon arrêt que j'ai eu auparavant.

Par **Marck.ESP**, le **20/04/2022** à **16:16**

Bonjour

L'assurance refuse de prendre en charge car vous avez fait une fausse déclaration ?

Si oui, n'espérez pas en un changement de décision de la part de l'assureur.

Par **Mira1234**, le **20/04/2022** à **17:24**

Bonjour,

Effectivement C'est vu comme une fausse déclaration.

Pourtant quand je l'ai rempli rapidement je l'ai fait instinctivement sans me rendre compte.

Ma conseillère était présente ai été averti de mon problème d'arrêt de maladie auparavant.

Pensez-vous qu'il est possible d'avoir un recours ?

Par **jodelariege**, le **20/04/2022** à **18:37**

bonjour

meme si votre conseillère était informée de la situation vous deviez cocher la case:"j'ai déjà eu un arret maladie"

c'est vous qui remplissez le questionnaire santé, pas la conseillère..

je ne vois aucun recours la dedans d'autant plus que les assurances sont toujours pointilleuses dans le but de payer le moins possible.....

Par **Chaber**, le **20/04/2022** à **19:37**

bonjour

je ne peux que confirmer la réponse de Jodelariege

Vous êtes seule responsable des réponses erronnées. Même un médecin traitant n'a pas à remplir un questionnaire médical pour l'assureur mais peut conseiller lorsque le souscripteur a un doute sur une question

Par **Marck.ESP**, le **20/04/2022** à **21:10**

Estimez vous que si la bonne case avait été signée, vous auriez droit à l'indemnisation ?

Par **Chaber**, le **21/04/2022** à **11:32**

[quote]

Estimez vous que si la bonne case avait été signée, vous auriez droit à l'indemnisation ?

[/quote]

l'assureur aurait revu sa position en demandant un complément d'informations sur l'état de santé afin d'augmenter le taux de cotisation ou d'exclure le risque en cours

Par **Mira1234**, le **21/04/2022** à **16:19**

Oui, effectivement j'aurais répondu correctement à la question l'assurance M'aurais indemnisé.

J'ai fait un courrier de réclamation et le médecin-conseil a refusé encore.

La conseillère en charge du dossier m'a indiqué que quelques fois il pouvait procéder à des accords suite à des premiers refus.

J'ai envie de tenter le médiateur.

Qu'en pensez-vous ?

Par **jodelariege**, le **21/04/2022** à **16:23**

bonjour

si vous aviez répondu correctement en disant la vérité votre assurance aurait peut être demandé un supplément de paiement ou aurait demandé plus de renseignements....

là vous avez fait une fausse déclaration et cela pourrait avoir de graves conséquences

lire ci dessous: ou tapez le lien

"<https://www.cardif.fr/assurance-emprunteur/fausse-declaration-assurance-pre#:~:te>"

vous pouvez tenter le médiateur mais je pense que cela n'aura aucune importance car vous n'avez pas respecté le contrat en mentant lors de la signature